



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 24 MARS 2021

Objet de la délibération : approbation du compte administratif 2020

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 16 Mars 2021

Transmise au Contrôle de légalité
Affichée le.....2021

Nombre de Conseillers Syndicaux : 96

En exercice : 96

Présents : 37

Pouvoirs : 1

Excusés : 38

Votants : 38

Aux termes de la loi d'habilitation n° 2020-290 du 23 mars 2020 portant état d'urgence sanitaire, de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, et des lois des 14 novembre 2020 N° 2020-137 et du 15 février 2021 N°2021-160, prolongeant l'état d'urgence au 1er juin 2021, le quorum est égal au tiers des membres en exercice présents.

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à Six-Fours au sein de la Salle Alphonse Daudet, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Présents :

<u>Présents :</u>		Délégués Titulaires
BORMES		PIERRE Véronique
CAVALAIRE		MORTIER Carol - WYDOOGHE Catherine
COGOLIN		CERTIER Danielle
EVENOS		ROMERO Jean-François - CHEF D'HÔTEL Evelyne
GASSIN		MARCELLINO Anne-Marie - SIMONI Chantal
LA FARLÈDE		GAMBA Mireille - HENRY Pierre
LA VALETTE		BAGNOL Luc
LE BEAUSSET		THEBAULT Hervé
LE LAVANDOU		GERBE Nicole
LE REVEST		VIZIALE Jean-Marc - GIANNINI AUDDINO Flavia
LE VAL		FABRE Max
OLLIOLLES		RIGHI Dominique - GARRONE Florence
PIERREFEU		DEGOUÉY Françoise - HAINIGUE Michel
PIGNANS		OLIBÉ Carole
PUGET VILLE		ROUX Jean-Pierre - HECKMANN Ingrid
RIANS		VANNIER Marie Thérèse
SAINT CYR		ROCHE Jean-Paul
SAINT MANDRIER		TOULOUSE Christian - DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN		DAVICO-MELEK Nicole
SAINT TROPEZ		OLLER MOULET Valérie
SIX FOURS		PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT		RAVINAL Danièle - COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS		PANIGOT Audrey

SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BORMES	DENIS André
SAINT MAXIMIN	FERRY Luc
SIX FOURS	LEGHEDDAR Afida

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs
M. THIRIEZ Franck (Commune de COGOLIN) à Mme CERTIER Danielle (Commune de COGOLIN)

Absences excusées	
BANDOL	BOURON Valérie
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule – RUSSO Brigitte BURDY Jeanine – RAULT Véronique
BORMES	RÉ Geneviève
BRUE AURIAC	REINA Béatrice – BESNARD Gilbert
CARCÈS	HERBEL Joseph – COLIN Martine - CLAVIER Vincent
COGOLIN	THIRIEZ Franck
FAYENCE	PERRET Michèle – TAMBRUN Daniel
FIGANIÈRES	TACAILLE Guy – ESCAILLAS Eric CHILINI Bernard – LAUGIER Alain
LA CROIX VALMER	DALMASSO Robert – MONETON Pierre NONJARRET Yves – MAUDUIT Marie-Paule
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
LE THORONET	HENRI Mylène – PASQUIER Catherine
MONTFERRAT	MAGNIEN-BONIN Dominique – DE FURIA Virginie
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline - BIGI Roselyne
PIGNANS	SCOTTO Fabienne
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille VILLEMIN Léonie – CAIETTI Bruno
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT TROPEZ	MILLIER Hélène
SIX FOURS	ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS VILLE	FOUASSE Bénédicte

Rapporteur : Madame Danièle RAVINAL, 1ère Vice-Présidente,

Monsieur Christian TOULOUSE, Président, s'étant retiré, Madame Danièle RAVINAL, première Vice-Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36 et L.2121-31,

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du SIVAAD en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Considérant le règlement définitif du budget 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires,

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	G	
	Section d'investissement	B	H	
		421 263,30	413 257,66	
		26 603,56	26 032,74	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I	
		(si déficit)	(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	J	
		(si déficit)	(si excédent)	
		0,00	197 824,24	
		0,00	26 337,13	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	= G+H+I+J	
		447 866,86	663 451,77	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	
		0,00	0,00	
		4 712,60	0,00	
		4 712,60	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L	
		421 263,30	611 081,90	
		31 316,16	52 369,87	
		452 579,46	663 451,77	

Oui l'exposé du rapporteur,

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

Arrête la somme totale de 4712,60 € le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être reprises au budget primitif de l'exercice 2021,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Pour	38
Contre	0
Abstention	0

Fait ainsi et délibéré le 24 mars 2021 à Six-Fours.

Pour extrait conforme
Le 1er Vice Président
Danièle RAVINAL

